

## **MAIRIE DE BOUST**

63, Rue de Gaulle

**57570 BOUST**

Tél. 03 82 50 30 48 - Fax 03 82 50 30 36

Bureaux ouverts du Lundi au

Samedi de 8H à 12H

### **Compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2021.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel sur l'eau potable 2020 ;
- d'arrêter le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le bilan de la concertation avec le public ;
- de remplacer la chaudière à gaz de la mairie. Le montant de la dépense est de 6 972 € HT ;
- d'acheter « à monsieur Didier Pissinger les parcelles situées à proximité du centre socioculturel d'une contenance de 56 ares 58 centiares pour un montant de 92 579 € » ; « à M. Mme Dillmann le trottoir devant leur propriété d'une contenance de 0 are 14 ca pour un montant de 50 € et à M. Ozer le trottoir devant sa propriété d'une contenance de 0 are 23 ca pour l'euro symbolique » ; « à madame Schivert la parcelle située à proximité du captage d'eau d'une contenance de 9 ares 50 ca au prix de 40 € l'are » ;
- d'approuver la modification des statuts de la CCCE – restitution de la compétence « accueil extrascolaire » et le transfert de la compétence « mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée » ;
- d'approuver le transfert de la compétence « Mobilité » à la CCCE ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des couvertures, de la sacristie et de la galerie de liaison de l'église Saint-Maximin à la société ALMA Architecture pour un montant HT de 41 126 € ;
- de prendre à sa charge la quote-part lui revenant liée à la consommation d'eau de la salle Saint-Maximin, la commune remboursera la part afférente à l'index du sous-compteur ;
- d'accorder le deuxième acompte à l'association ECLOS qui est de 4 084,77 € et 1 500 € à l'association « Les Plongeurs Masqués » ;
- de modifier le taux du fonds de concours attribué par la CCCE pour l'achat d'un ordinateur GTB, celui-ci passe à 50 %. Le montant de l'achat est de 3 462,50 € HT.